

SAINT-THOIS

Maître d'Ouvrage

Commune de st THOIS

Tél : 02.98.73.82.08

Fax : 02.98.73.80.18

Courriel : mairiestthois@orange.fr

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODERNISATION DES DEUX USINES DE TRAITEMENT D'EAU

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres

16 avril 2018 à 12 heures

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

SOMMAIRE

<u>Article 1 - Acheteur.....</u>	3
<u>Article 2 - Objet de la consultation.....</u>	3
<u>2.1 - Objet du marché</u>	3
<u>2.2 - Procédure de passation</u>	3
<u>2.3 - Forme du marché</u>	3
<u>Article 3 - Dispositions générales</u>	3
<u>3.1 - Décomposition du marché</u>	3
<u>3.2 - Délai d'exécution</u>	3
<u>3.3 - Modalités de financement et de paiement</u>	4
<u>3.4 - Forme juridique de l'attributaire</u>	4
<u>3.5 - Délai de validité des propositions.....</u>	4
<u>3.6 - Variantes et options.....</u>	4
<u>Article 4 - Dossier de consultation</u>	4
<u>4.1 - Contenu du dossier de consultation.....</u>	4
<u>4.2 - Compléments utiles aux candidats</u>	4
<u>4.3- Mise à disposition du dossier de consultation</u>	4
<u>4.4 - Modification de détail au dossier de consultation</u>	4
<u>Article 5 - Présentation des propositions</u>	5
<u>5.1 - Documents à produire</u>	5
<u>5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges</u>	6
<u>5.3 - Langue de rédaction des propositions</u>	7
<u>5.4 - Unité monétaire.....</u>	7
<u>5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis</u>	7
<u>Article 6 - Jugement des propositions.....</u>	8
<u>Article 7 - Renseignements complémentaires</u>	9

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Mairie de ST THOIS
29 520 ST THOIS
Tél : 02 98 73 82 08
Courriel : mairiestthois@orange.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2.1 - Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

Maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation des deux usines de traitement de l'eau potable sur le territoire de la commune de ST THOIS

2.2 - Procédure de passation

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.3 - Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3.1 - Décomposition du marché

3.1.1 - Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3.1.2 - Tranches

Tranche ferme : mission complète de base – modernisation des usines (sans agrandissement nécessaire)

Tranche optionnelle : mission de maîtrise d'œuvre qui concerne l'ensemble des prestations complémentaires si les travaux d'extension de l'usine de MOGUEROU sont nécessaires.

Cas particulier : si la surface d'agrandissement est > 20 m², l'architecte DPLG a pour mission également l'élaboration du permis de construire en plus de la conception.

Un taux T', imputable à l'agrandissement, est à proposer par le candidat (dans Acte d'Engagement)

3.1.3 - Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phase.

3.2 - Délai d'exécution (tranche ferme et tranche optionnelle)

Le délai d'exécution des prestations est précisé à l'acte d'engagement : il ne pourra excéder 18 mois.
Hors délai d'instruction du PC

3.3 - Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

3.4 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3.5 - Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.6 - Variantes

3.6.1 – Variante alternative facultative : Les variantes ne sont pas autorisées

3.6.2 – Variante obligatoires : Sans objet

Article 4 - Dossier de consultation

4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières et son programme
- l'étude technico-économique Eau Potable (IDHESA / septembre 2011)

4.2 – Compléments utiles aux candidats

Une visite préalable du site est exigée par le maître d'ouvrage : un RDV doit être pris par le candidat auprès de la commune, pour une visite complète des ouvrages : (compter environ 2 heures – hors trajet) : les candidats qui n'auront pas visité les lieux auparavant ne seront pas retenus : chaque candidat sera réputé avoir visité les lieux au préalable et sera dans l'impossibilité de valoir des réclamations par la suite.

Par ailleurs, les candidats sont invités à consulter l'étude technico- économique de 2011 réalisée par LABOCEA (à l'époque IDHESA) : étude consultable en mairie

4.3- Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : www.megalisbretagne.org/.

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Il est également disponible, sur support papier, à la commune de ST THOIS, aux horaires d'ouverture au public.

4.4 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 5 - Présentation des propositions

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

5.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

5.1.2 - Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement
- Un mémoire technique précisant :

1- La présentation de l'équipe

1.1 - moyens humains dédiés au projet prouvant la capacité humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps et les compétences des membres de l'équipe

Le candidat présentera ce sous critère sous la forme suivante :

- 1 page dédiée à l'organisation et la présentation générale de l'entreprise,
- 1 page présentant l'organigramme nominatif de l'équipe dédiée au projet ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature, en présentant son expérience dans ce domaine.

1.2 - références de l'équipe pour des prestations similaires (sur les 5 dernières années)

2- La méthodologie proposée

Une note méthodologique détaillée sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

Cette note sera présentée dans un document de 20 feuilles recto/verso maximum (40 pages A4).

3- Le planning

La mission devra faire l'objet d'une proposition de planning détaillé (délai d'exécution). La durée globale de la mission sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage, hors délai d'instruction PC (à préciser cependant dans le planning)

Conformément à l'article 55 du Décret, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 51 du même décret.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5.3 - Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4 - Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur proposition :

Soit par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.megalisbretagne.org>

- Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique :

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme du pouvoir adjudicateur, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :

- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante :

<http://www.megalisbretagne.org>

- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus

Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».

- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :

- Joindra son enveloppe électronique d'offre
- Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :

- format Word (« .doc ») (version Word 97 et postérieures)
- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)
- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures)
- format RTF (« .rtf »)

Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

- Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur le support de leur choix (clé USB, papier, CD ou DVD ROM ...).

Cette copie transmise sous pli par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission des offres par voie papier prévues ci-après. Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Soit sur support papier (avec une copie numérique)

Les candidats transmettent leur offre en 2 exemplaires : 1 exemplaire sur support papier et 1 exemplaire dématérialisé (clé USB/CD ou DVD) et sous pli cacheté portant la mention suivante : " Maîtrise d'œuvre pour la modernisation des usines d'eau de St THOIS - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé ou transmises par voie postale sous pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Mairie de ST THOIS
29520 SAINT-THOIS

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le 16 avril 2018 à 12h00 (midi), ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du décret au moyen des critères suivants :

Le choix de l'attributaire sera fondé sur l'offre économique la plus avantageuse conformément à l'article 62 du décret en fonction des critères énoncés ci-dessous.

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	60%
- <i>présentation de l'équipe</i>	30%
<i>Moyens humains dédiés au projet et compétence des membres</i>	15%
<i>Références pour missions similaires</i>	15%
- <i>qualité de la méthodologie</i>	20%
- <i>pertinence du planning</i>	10%
Prix des prestations (TF + TO)	40%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, de préférence par l'intermédiaire de la plateforme mégalisbretagne, **au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 06 avril 2018**

Ou par écrit, de préférence par courriel à l'adresse suivante :

Courriel : mairiestthois@orange.fr

A défaut, par courrier postale à l'adresse suivante :

Mairie de ST THOIS
29520 SAINT-THOIS